



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements de santé

Question écrite n° 38184

Texte de la question

M. Michel Delebarre attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les risques pour l'hôpital public d'être placé en concurrence directe avec les établissements privés à but lucratif. C'est aujourd'hui le cas par l'introduction, à 100 %, de la tarification à l'activité (T2A). La recherche de rentabilité est un non-sens pour le système hospitalier public qui n'a pas vocation au rendement de dividendes pour des actionnaires. Si chacun s'accorde à reconnaître que l'hôpital public doit être mieux géré, la réforme de l'hôpital public doit se faire en concertation avec l'ensemble des personnels soignants et administratifs qui se mobilisent chaque jour pour offrir un service de qualité. Il souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Michel Delebarre](#)

Circonscription : Nord (13^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38184

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2008, page 10868

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)